Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009) **Heft:** 1829

Artikel: Une assurance perte de gains universelle : une proposition de refonte

globale qui lance débat nécessaire

Autor: Schwaab, Jean Christophe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013907

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

analogues. Tout juste si, par rapport aux crises précédentes, les programmes de relance 2009 se distinguent par la teinte verte apposée sur une part généralement modeste des investissements prévus.

C'est le cas de la «troisième phase» proposée la semaine dernière par le Conseil fédéral. Domaine Public a déjà dénoncé la modicité de ce programme complémentaire, spécialement en matière d'encouragement des énergies renouvelables. L'on se contente de mettre un timide accent là où il faudrait prendre une option résolue. Comme si le nécessaire et bel effort consenti pour parer le chômage des jeunes pouvait à lui seul tenir lieu de vision d'avenir.

La frilosité fédérale est plus générale. Sans doute parce qu'elle se retrouve régulièrement dans le Top Ten des pays classés d'après la compétitivité de leur économie, la Suisse se croit dispensée d'innover en matière de soutien aux initiatives et activités émargeant au «tiers secteur», à cette économie sociale et solidaire qu'illustrent

tant les coopératives de base, les mutuelles et les réseaux d'entraide que les associations et fondations à but non lucratif.

Le microcrédit solidaire compte au nombre de ces initiatives et organisations qui partagent des valeurs humanistes et démocratiques, maximisant les possibilités d'emploi plutôt que les bénéfices d'exploitation. Elles réunissent salariés et bénévoles travaillant avec un égal professionnalisme à la poursuite d'un but idéal, visé aux moindres coûts de fonctionnement.

Accordé à des conditions avantageuses à des personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire faute de pouvoir fournir les garanties usuelles, le microcrédit permet à son bénéficiaire d'assurer au moins son propre emploi et de gagner son indépendance économique en réalisant son projet de création de très petite entreprise. C'est d'ailleurs au titre des mesures du marché du travail que le Seco soutient depuis quelques années Microcrédit solidaire suisse.

Pour autant, le Conseil fédéral n'a pas songé à inscrire le microcrédit parmi les mesures de soutien à l'emploi figurant dans son troisième paquet. Contrairement à la Commission de l'Union européenne, qui vient de faire adopter par le Conseil des ministres «un engagement commun en faveur de l'emploi», prévoyant notamment de libérer un montant de 100 millions d'euros, dûment budgetisés, pour le financement et la mise en œuvre d'un système de microcrédit, auquel la Banque européenne d'investissement devrait contribuer de son côté en mettant jusqu'à 500 millions à disposition.

La Confédération reste sans doute trop préoccupée par les problèmes que lui posent les divas de la place financière suisse pour s'aviser des services, certes modestes mais appréciables, que peut rendre la microfinance solidaire.

Yvette Jaggi est présidente de Microcrédit solidaire suisse.

Une assurance perte de gains universelle

Une proposition de refonte globale qui lance un débat nécessaire

Jean Christophe Schwaab (22 juin 2009)

Le monde du travail moderne correspond de moins en moins au cliché du travailleur engagé à plein temps pour exercer le même métier dans la même branche, voire dans la même entreprise, durant toute sa vie active. Près d'un salarié sur trois est désormais concerné par une ou plusieurs phases de perte de gain involontaire (chômage, maladie, sousemploi, travail précaire, fausse indépendance). Les rapports de travail deviennent de plus en plus flexibles, alors que les

assurances sociales continuent de coller au cliché.

Les risques qui mènent à une perte de gain sont en outre assurés de manières très diverses. En cas de d'accident, la couverture est bonne, pour peu que l'on ait payé des primes aux montants variables en fonction du risque de la branche dans laquelle on est actif. En cas de chômage, la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier des prestations tend à s'allonger, et l'assuré peut être obligé d'accepter n'importe quel emploi réputé convenable. En cas d'invalidité, à condition que l'on satisfasse à des règles de plus en plus restrictives et que l'on attende deux ans, on n'aura droit qu'à une rente censée couvrir le minimum vital. Et en cas de maladie de longue durée, le risque de se retrouver à l'aide sociale est réel pour celui ou celle qui ne bénéficie pas d'une assurance perte de gain salariés qui ne bénéficient pas d'une assurance collective dépendant d'une CCT, qui n'ont pas pu ou pas voulu payer les primes exorbitantes pour s'assurer individuellement.

Bien souvent, ces différentes assurances sont jouées les unes contre les autres, ou se rejettent mutuellement leur responsabilité pour ne pas avoir à verser des prestations. Les assurés, renvoyés d'un bureau à un autre en attendant que leur cas soit tranché, sont alors contraints de faire appel à l'aide sociale. Enfin, le monde politique n'apporte pas le même soutien à toutes les branches de l'assurance sociale: très prompt à couper dans l'assurance-invalidité (AI) ou l'assurance-chômage (AC) au nom de la «chasse au abus», il se garde de toucher à l'assurance-accident (AA).

Partant de ce constat, le réseau de réflexion Denknetz, une boîte à idées de la gauche et des syndicats, lance l'idée de l'assurance générale du revenu

(AGR), une sorte d'assurance perte de gains universelle. Cette nouvelle assurance engloberait l'aide sociale, l'AI, l'AC (en y intégrant les indépendants), l'assurance perte de gain (APG, y compris l'assurance-maternité) et l'AA. tout en comblant la dernière grande lacune de la couverture sociale suisse, la perte de gains en cas de maladie. La nouvelle AGR prendrait le relais dès que l'assuré subit une perte de gain, quelle qu'en soit la raison, en versant une indemnité iournalière identique aux prestations actuelles de l'AC (70% du dernier salaire, 80% en cas de responsabilités familiales), mais sans limite de durée. En échange, l'assuré serait contraint d'accepter tout travail décent au sens de la définition de l'OIT (1), plus restrictive que le «travail convenable» de l'AC dont s'inspire cette obligation. Ces indemnités journalières seraient, en cas d'incapacité de gain de longue durée, transformées en rentes (80% du salaire assuré), à l'instar de l'AI. Si indemnités et rentes ne devaient pas suffire à assurer un revenu décent, l'aide sociale et les prestations complémentaire interviendraient à titre subsidiaire.

Selon ses auteurs, ce modèle aurait l'avantage d'éviter la concurrence entre les assurances sociales, les zones grises où leurs compétences se recoupent et les lacunes qui liasse l'assuré sur le carreau. L'administration en serait aussi grandement simplifiée. Et cette nouvelle assurance serait plus facile à défendre politiquement, car qui s'y attaquerait n'aurait plus pour cible facile les «faux invalides» ou les «chômeurs paresseux»,

mais l'ensemble des salariés.

L'AGR intégrerait des prestations complémentaires pour les familles, afin de réduire le risque de pauvreté que constitue le fait d'avoir des enfants. Elle devrait permettre des phases de transition, par exemple après s'être occupé d'un enfant ou avoir repris une formation. Ainsi, qui retourne sur le marché du travail après avoir élevé des enfants se verrait attribuer un salaire présumé et toucherait les indemnités correspondantes tant qu'il n'a pas trouvé d'emploi décent correspondant à ce salaire.

Cette nouvelle assurance universelle ne devrait pas servir d'oreiller de paresse, les assurés étant obligés d'accepter un emploi décent. Il ne s'agirait donc pas d'un «revenu universel inconditionnel», car elle impose un contrat social: qui souhaite bénéficier de l'assurance universelle doit contribuer au développement de la société en travaillant. Seulement dans des conditions décentes, certes, mais travailler tout de même. Dans tous les cas, l'AGR supprimerait la pression croissante sur nombre de chômeurs et bénéficiaires de l'aide sociale pour accepter n'importe quel emploi, même précaire, ce qui entraîne une pression sur l'ensemble des conditions de travail.

Le modèle proposé par Denknetz coûterait un peu plus de 800 millions de francs supplémentaires par an, sur un total des dépenses des assurances sociales actuelles de quelque 29 milliards de francs.

Ce modèle lance un débat capital pour l'avenir de nos assurances sociales. Toutes exigent des réformes, mais ces réformes se font chacune dans le désordre. Au final, les lacunes ne disparaissent pas et d'autres apparaissent, sans que soient supprimés tous les doublons et conflits de compétences. Le modèle n'a pas encore été pensé dans tous ses détails et mérite certainement d'être affiné. Mais il pose déjà les jalons d'un monde du travail inversant en faveur des salariés les rapports de force qui sont en train de

s'installer dans le sillage de la flexibilisation ou de l'adage «chacun est son propre employeur»: un emploi précaire mal payé n'incitera guère à renoncer aux prestations de l'assurance générale du revenu.

(1) Le «travail décent» au sens de la définition de l'OIT implique les critères suivant: sécurité de l'emploi et du revenu, protection sociale, non discrimination, participation au processus de décision, liberté syndicale et d'expression, conditions de travail ne portant pas atteinte à la santé, droit à la formation continue et à la qualification professionnelle.

Ruth Gurny, Beat Ringger, *Die Grosse Reform – die Schaffung einer Allgemeinen Erwerbsversicherung AEV*. En français: Préface, résumé et description du modèle. Verlag edition8, Zürich 2009

Racisme: l'UDC toujours en vedette

La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme publie son rapport annuel

Albert Tille (19 juin 2009)

Le traditionnel rapport de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme se permet cette année une pointe d'optimisme. Dans sa chronologie des actes de caractère raciste, il salue un léger mieux: 92 en 2008 contre 113 l'année précédente. A côté de quelques rares violences, on relève essentiellement des agressions verbales et écrites. Le rapport répertorie également un ou deux refus d'un poste de travail ou d'un appartement. De tels actes discriminatoires sont certainement beaucoup plus fréquents. Mais comme ils sont la plupart du temps inavoués, ils échappent à l'enquête de la Fondation. Amadou ou Mohamed restent sur les listes d'attente des régies sans que l'on puisse prouver un délit de sale gueule.

L'intervention militaire dans la bande de Gaza a grossi les attitudes hostiles à Israël et a réactivé l'antisémitisme latent, sans toutefois provoquer des débordements violents. L'an passé, la seule violation d'un lieu de culte a été celle du centre de prière musulman de Naefels. Le Coran déchiré, l'inscription de la croix gammée et la déprédation des lieux ont suscité très peu de réactions. Les musulmans se défendent moins bien que d'autres communautés religieuses.

Les groupes d'extrême droite continuent de se manifester. Quelque nouveaux venus sont apparus en Suisse romande: les Corps Francs à Fribourg, une section genevoise des Nationaux-socialistes suisses et les Identitaires romands, défenseurs de la race blanche. La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme reste attentive à l'activité de ces mouvements extrémistes ultra minoritaires, mais ne leur attribue pour l'heure guère d'influence sur l'opinion.

Le racisme qui influence lourdement la politique suisse est celui de l'UDC. Le rapport de la Fondation rappelle la constance des positions du plus grand parti de Suisse. Ce dernier a fustigé le rapport du comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale, considéré comme une intrusion dans nos affaires internes et dans la gestion de la démocratie directe. Ses parlementaires se sont majoritairement prononcés, mais sans succès, pour l'abolition de la norme pénale condamnant les propos racistes. Dans la campagne sur les naturalisations, l'UDC a joué sur la peur des étrangers criminels. Après l'échec de son initiative, le parti a multiplié les interventions parlementaires pour restreindre l'accès à la citoyenneté suisse. L'initiative islamophobe contre les minarets a les faveurs d'Ueli